

- **6 février** - EIOPA : Publication d'un [rapport](#) sur l'utilisation (par les assureurs) de mesures d'adaptation liées au climat dans les pratiques de souscription non-vie.
- **7 février** - EIOPA : Publication du [tableau de bord](#) des risques basé sur les données Solvabilité II du troisième trimestre 2022.
- **9 février** - EIOPA : [Consultation publique](#) sur les modifications du montant minimum de couverture d'assurance responsabilité civile professionnelle et de la capacité financière dont les intermédiaires ont besoin en vertu de la IDD (Insurance Distribution Directive).

UNE ENQUETE EUROPEENNE SUR L'INNOVATION FINANCIERE ET LA DIGITALISATION EN ASSURANCE

Ce 6 mars, le régulateur européen des assurances a lancé une [collecte d'informations](#) relatives au processus de digitalisation des entreprises d'assurance. L'EIOPA part du constat que les techniques numériques s'invitent de plus en plus souvent et de plus en plus profondément dans l'activité d'assurance. Dans ce contexte, l'organisme estime, sans doute à juste titre, qu'une telle évolution doit être suivie par les autorités de surveillance, afin de garantir qu'au passage, les intérêts des intervenants, en particulier des clients finaux, soient préservés. A cet effet, avant d'envisager un cadre réglementaire spécifique, il adresse à toutes les entreprises, par l'intermédiaire des régulateurs nationaux, un questionnaire fouillé sur le niveau de digitalisation de leurs affaires et sur leurs intentions de développement dans cette voie.

On pense tout de suite à l'offre de souscription électronique, car c'est là un service devenu standard chez les opérateurs pour la plupart des risques de particuliers. La majorité des compagnies offrent également à leurs clients la possibilité de consulter la situation de leurs contrats et d'accéder à des informations générales, souvent commerciales.

Mais l'automatisation ne s'arrête pas là. Les entreprises mettent au point des systèmes robotisés de distribution du courrier entrant et de traitement automatique d'une partie de celui-ci en exploitant les ressources de l'intelligence artificielle. Des systèmes de transactions basées sur la technique de la « blockchain » ont été expérimentés, suscitant apparemment plus de curiosité que d'intérêt commercial. Il serait certainement intéressant de mesurer l'impact de ces innovations sur l'efficacité de l'assurance et la satisfaction du client. D'autre part, la popularité croissante des objets connectés (montres, balances, boîtes noires automobiles...) pourrait déboucher, dans le cadre assurantiel, sur des flux d'information asymétrique du client vers l'entreprise. Des réalisations pratiques existent déjà çà et là. A la clef, des avantages tarifaires pour les comportements « conformes » et un risque d'inassurabilité pour les comportements « déviants ». Ici, la question de l'accès à l'assurance doit être examinée, ainsi que les interférences avec la protection de la vie privée. Outre les aspects purement techniques, le questionnaire aborde donc les éléments de gouvernance que les entreprises comptent mettre en œuvre pour les maîtriser et s'assurer qu'ils répondent aux intérêts des clients.

Tout ceci laisse présager des changements profonds des modèles d'affaires en assurance et certains d'entre eux sont déjà en cours : externalisation des prestations de haute technologie, partenariats avec des fournisseurs spécialisés, ... Le questionnaire consacre d'ailleurs une partie significative aux aspects stratégiques et politiques de la digitalisation. A noter que cette section recouvre pratiquement tout le concept « d'innovation financière » que le document se propose de traiter.

Le champ de l'enquête est complexe et elle entre dans de nombreux détails qui rendent le questionnaire assez lourd (58 pages !). L'EIOPA ne dit pas – du moins, sauf erreur ou omission, nous n'en avons pas vu trace – dans quel délai elle attend les réponses des entreprises. Cette information se retrouvera sans doute dans les invitations des autorités nationales. En tout cas, pour celles qui ont l'intention d'y répondre – et souhaitons qu'elles soient nombreuses –, il y a du travail.

QUATRE DOCUMENTS RECENTS DU CAA.

Le CAA a publié, au cours du mois écoulé, deux circulaires ([LC23/2](#) sur le rapport actuariel non-vie et [LC23/3](#) sur le rapport d'évaluation de l'exposition au risque de blanchiment) et deux notes d'information. La première circulaire, bien que n'apportant que des modifications mineures à la réglementation existante, retient notre attention parce que le Commissariat s'attend à ce qu'elle **soit appliquée dès le rapport sur l'exercice 2022**, ce qui implique une certaine urgence de la prise en compte. La note d'information sur les résultats de l'enquête « Value for Money » en pointe le plus remarquable : les pertes de rendement dues aux chargements et frais appliqués aux contrats sont bien moins élevées et dispersées que ce que laissent entendre les documents précontractuels remis par les compagnies aux candidats preneurs, surtout pour les grosses opérations. Excès de prudence ?

EVENEMENT A VENIR

- Le 22 Mars 2023 : **Morning FORSIDES** : [Réforme des retraites - partageons sur des cas pratiques prévoyance](#)
- Le 30 Mars 2023 (18h15) : **Manifestation ILAC** : [Data, Big Data, Opportunités ou problèmes ?](#)
- Le 6 Avril 2023 : **Morning FORSIDES** : [Durabilité - Réglementations et outils](#)

Indice	MSCI World	Eurostoxx 50	Euribor 1 an	Bund 10 ans
Cours de l'indice au 28/02/2023	2.714,57	4.238,38	3,73%	2,64%
Variation YtD	4,30%	11,72%	+44 bps	+8 bps